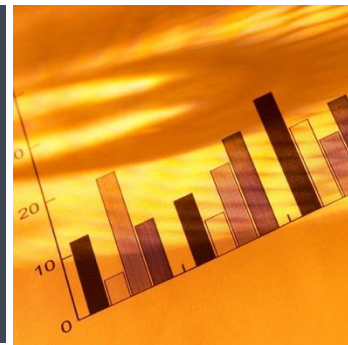


Comportements et croyances entourant le cannabis avant la légalisation : La sécurité publique en perspective



2018-S005

www.securitepublique.gc.ca

BUILDING A SAFE AND RESILIENT CANADA

Contexte

Ces dernières années, le gouvernement du Canada s'est préparé à légaliser le cannabis à des fins non médicales, à le réglementer et à y restreindre l'accès. En 2016, le Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis a cerné neuf objectifs en matière de politique qui ont jeté les bases de la légalisation récente. Trois de ces grands objectifs revêtent une importance particulière pour le mandat de Sécurité publique Canada : 1) « protéger les jeunes Canadiens et Canadiennes en gardant le cannabis hors de la portée des enfants et des jeunes »; 2) « enlever les profits des mains de criminels, en particulier du crime organisé »; et 3) « protéger la santé et la sécurité publiques en renforçant, le cas échéant, les lois et les mesures d'exécution de la loi qui punissent ou dissuadent les infractions plus graves liées au cannabis, en particulier la vente et la distribution aux enfants et aux jeunes, la vente en dehors du cadre réglementaire et la conduite d'un véhicule à moteur sous l'influence du cannabis » (McLellan et al., 2016:11).

Il est important de comprendre les changements dans les perceptions et les comportements des personnes qui consomment du cannabis avant et après le changement de régime, car cela contribuera à l'élaboration de politiques et de programmes de sécurité publique, et notamment à la réalisation d'activités d'éducation et de prévention du crime.

Méthode

Sécurité publique Canada et Santé Canada ont collaboré à l'élaboration de l'Enquête canadienne sur le cannabis (ECC) de 2017, dans le but de recueillir des renseignements détaillés sur la consommation de cannabis au Canada avant la légalisation. Pour être plus précis, l'ECC interrogeait les répondants sur leurs habitudes de conduite après avoir consommé du

cannabis, leur consommation de cannabis en combinaison avec l'alcool ou une autre drogue, leur interaction avec les services de police pour possession de cannabis, leurs sources d'approvisionnement en cannabis (c.-à-d. l'endroit où ils s'étaient procuré leur cannabis), leurs méthodes de consommation ainsi que le prix qu'ils avaient payé pour leur cannabis et la quantité qu'ils avaient consommée.

L'ECC devait respecter certains quotas quant au nombre de répondants qui avaient consommé du cannabis au cours des douze mois l'avant précédée. Ainsi, en raison d'un biais de participation potentiel, l'ECC ne visait pas à présenter des estimations de la prévalence de la consommation de cannabis chez la population générale, mais plutôt à obtenir des renseignements détaillés sur les habitudes des répondants qui ont dit avoir consommé du cannabis et sur les comportements liés à cette consommation.

Les analyses qui suivent décrivent les comportements autodéclarés des répondants qui avaient consommé du cannabis à des fins non médicales (on entend par « consommation de cannabis à des fins non médicales » la consommation de cannabis pour un éventail de raisons autres que médicales [p. ex., à des fins sociales, pour le plaisir ou l'amusement, ou pour une raison spirituelle, de mode de vie ou autre]) dans les douze mois ayant précédé l'enquête.

Les données de l'enquête ont été recueillies durant la période allant du 13 mars 2017 au 24 mai 2017. Au total, 9 215 répondants âgés de 16 ans et plus dans l'ensemble des provinces et territoires ont répondu au questionnaire en ligne. L'échantillon comportait les réponses de 2 650 personnes qui ont dit avoir consommé du cannabis au cours des douze mois ayant précédé l'enquête, soit à des fins médicales ou non médicales.



Constatations

Les analyses font ressortir un certain nombre de conclusions importantes, qui serviront de point de référence pour les futures études examinant les tendances par suite de l'adoption des nouvelles mesures législatives à l'automne 2018. Plus particulièrement, les résultats de l'ECC de 2017 montrent ce qui suit :

- Vingt-deux pour cent (22 %) des répondants à l'enquête ont déclaré avoir consommé du cannabis au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Parmi les répondants ayant consommé du cannabis, les méthodes de consommation les plus courantes étaient les suivantes : fumer (94 %), manger (34 %), utiliser un vaporisateur et utiliser un vaporisateur stylo ou une cigarette électronique (14 % chacune).
- Les méthodes de consommation du cannabis différaient selon le groupe d'âge; toutefois, les jeunes répondants ayant consommé du cannabis avaient plus souvent eu recours à des méthodes de consommation diverses que leurs homologues plus âgés.
- Les consommateurs de cannabis s'étaient le plus souvent procuré leur cannabis auprès d'un membre de la famille ou d'un ami (27 %); lorsqu'il était partagé dans un groupe d'amis (25 %); auprès d'une connaissance (23 %); et auprès d'un revendeur ou d'un dispensaire (20 %).
- Comparativement à leurs homologues plus âgés, les jeunes répondants ayant consommé du cannabis : 1) étaient presque deux fois plus susceptibles de déclarer l'avoir obtenu lorsqu'il était partagé dans un groupe d'amis; et 2) ont plus souvent déclaré se l'être procuré auprès d'un revendeur ou d'un dispensaire.
- Quoique la majorité des répondants aient convenu que l'usage du cannabis à des fins non médicales nuit à la capacité d'une personne à conduire un véhicule, près du quart (22 %) a néanmoins dit avoir conduit dans les deux heures suivant la consommation de cannabis.
- Les consommateurs fréquents de cannabis étaient ceux qui avaient le plus souvent présenté des comportements dangereux liés à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue. En effet, non

seulement les consommateurs fréquents de cannabis croyaient que le cannabis ne nuit pas à la conduite, mais ils étaient aussi le groupe qui a le plus souvent dit avoir conduit dans les deux heures suivant la consommation de cannabis, et pris place dans un véhicule conduit par une personne ayant consommé du cannabis dans les deux heures précédant la conduite.

- Un peu plus du quart des répondants âgés de 16 à 19 ans (28 %), suivis de ceux âgés de 55 ans et plus (30 %), ont indiqué avoir conduit un véhicule à moteur dans les deux heures suivant la consommation de cannabis à des fins non médicales, ce qui représente les deux groupes les moins susceptibles de déclarer l'avoir fait.
- Une très faible proportion des répondants ayant consommé du cannabis, ont déclaré avoir eu des interactions avec la police pour possession de cannabis à des fins non médicales (2 %).
- L'âge de la première consommation de cannabis influait sur la quantité de cannabis consommée : plus jeune était l'âge auquel une personne avait consommé pour la première fois du cannabis, plus élevée était la quantité quotidienne de cannabis que cette personne était susceptible de déclarer avoir consommée au cours des douze mois ayant précédé l'enquête.
- Les plus grandes quantités quotidiennes de cannabis consommées à des fins non médicales ont été déclarées par les répondants qui : 1) avaient cultivé leur propre cannabis; 2) l'avaient obtenu auprès d'un revendeur ou d'un dispensaire; et 3) se l'étaient procuré auprès d'un producteur autorisé de Santé Canada par la poste.

Répercussions

Il est important de comprendre les perceptions et les comportements actuels des consommateurs de cannabis, de même que les changements de comportement et d'opinion qui pourraient survenir après la légalisation, car cela contribuera à l'élaboration de politiques et de programmes de sécurité publique, et notamment à la réalisation d'activités d'éducation et de prévention du crime. Les initiatives susmentionnées nous permettront de nous assurer de maintenir les principaux objectifs en matière

de politique de la légalisation, qu'il s'agisse de réduire la participation du crime organisé à l'industrie du cannabis ou de garder le cannabis hors de la portée des enfants et des jeunes.

Des données et des recherches continues seront nécessaires pour poursuivre le suivi de la consommation de cannabis et des autres mesures de la sécurité publique après la légalisation. Sécurité publique Canada continuera de travailler avec ses partenaires fédéraux afin de soutenir la collecte de données appropriées qui examinent les habitudes de conduite après la consommation de cannabis, l'interaction avec les agents d'application de la loi pour possession de cannabis, les sources d'approvisionnement en cannabis, les méthodes de consommation, le prix du cannabis ainsi que les nouveaux domaines d'intérêt dans la foulée de la légalisation.

Source

Koundakjian, K., Maslov, A. et Ellingwood, H. (2019). *Comportements et croyances entourant le cannabis avant la légalisation : La sécurité publique en perspective*. Rapport de recherche 2019-R005. Ottawa (Ontario) : Sécurité publique Canada.

Pour obtenir davantage de renseignements sur la recherche effectuée au Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime de Sécurité publique Canada, pour obtenir une copie du rapport de recherche complet, ou pour être inscrit à notre liste de distribution, veuillez communiquer avec :

Division de la recherche, Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Les sommaires sont produits pour le Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, Sécurité publique Canada. Les opinions exprimées dans le présent sommaire sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada.
